



NAO 2024

Pour rattraper l'inflation, l'urgence c'est d'augmenter les salaires :

- **La hausse des prix atteint +4,9 % en 2023 et +5,2% en 2022.** Nos salaires reculent sous l'effet de l'inflation. Remplir le réfrigérateur, payer ses factures ou partir en vacances devient de plus en plus difficile ;
- **L'inflation est amplifiée par le niveau des profits**, pas celui des salaires. Selon le FMI, en Europe, 45 % de la hausse des prix est liée aux marges des entreprises ;
- **La France est championne d'Europe des dividendes** versés aux actionnaires. Les dividendes ont augmenté de 40% entre 2021 et 2023 alors que le pouvoir d'achat baisse de 2% sur la même période ;
- **Nos salaires réels sont en recul de 2 % en moyenne**, avec un phénomène de tassement ;
- **Le seul moyen de ne plus subir l'inflation**, c'est d'indexer tous les salaires, les minima de branches et les

différents coefficients sur la hausse du Smic et des prix. Ce n'est pas du plus, c'est juste pour maintenir notre niveau de vie, il n'y aurait donc pas de boucle salaires-prix inflationniste, argumentaire utilisé par le BCE pour refuser les mesures visant à augmenter des salaires.

- **Au lieu d'augmenter nos salaires, on nous propose des primes** exceptionnelles et individuelles, non cotisées, au bon vouloir des employeurs (prime de partage de la valeur, dite « prime Macron »). N'oublions pas : **le salaire net c'est pour le mois ; le salaire brut c'est pour la vie ;**
- Même chose pour la participation ou l'intéressement qui ne suffisent pas et ne comptent même pas pour **notre protection sociale à toutes et tous, tout au long de notre vie** (parentalité, maladie, chômage, invalidité, retraites).

Info'Com-CGT
4 Rue Guyton de Morveau,
75013 Paris
01 43 31 80 49

info'com 
UN SYNDICAT POUR TOUS

 infocomcgt.fr
 news@infocomcgt.fr
 Info'Com-CGT

Si la CGT pouvait négocier, elle revendiquerait :

- L'inflation va rester très forte en 2024, la CGT à Prodigious revendique une hausse générale des salaires pour compenser la nouvelle baisse de pouvoir d'achat qui s'annonce pour les salarié-es, comme cela se fait dans beaucoup d'entreprises ;
- Une hausse des salaires pour celles et ceux qui n'ont pas eu d'augmentation depuis plusieurs années ;
- Une hausse des salaires plus importants pour les salaires les plus bas et moyens (les salarié-es les plus pauvres paient un même bien ou service plus cher que les salarié-es avec un salaire élevé) ;
- Renégocier par le biais des NAO, une augmentation des salaires au moins autant que l'inflation ;
- Augmenter la valeur des titres de restauration qui n'a pas été augmenté depuis les NAO 2016. À l'époque, une revendication obtenue par la CGT dont la CFDT était en désaccord. Augmenter la prise en charge de la cantine par l'employeur (Bien que l'inflation alimentaire ralentisse, les prix des produits alimentaires devraient rester particulièrement élevés en 2024) ;

La CFDT est le seul syndicat représentatif à Prodigious depuis 2018, il est donc le seul syndicat à négocier ou pas tous les accords.

Pour gagner des hausses générales de salaire nous pouvons :

- Nous organiser dans l'entreprises pour réclamer l'ouverture de négociations salariales ;
- Rejoindre la CGT, la construire ou la renforcer en se présentant aux élections, et voter et faire voter CGT.

La CGT jusqu'en 2017 lors des NAO informait les salarié-es de Prodigious sur ses revendications et sur l'avancement des négociations.

Négociations obligatoires à prodigious, un mystère bien gardé et une histoire sans fin !

- Aucune information de la part du délégué syndical CFDT auprès des salarié-e.s sur les négociations NAO ;
- Une direction qui ne répond pas au courrier pour obtenir des preuves de la tenue des négociations obligatoires et connaître le contenu de la négociation ;
- 25 novembre 2022, mail à la DRH Prodigious (Delphine Madaule) copie CSE : demande de communiquer à la RSS les accords ou PV désaccords qui n'ont pas été déposés après de la DREETS depuis 4 ans ;
- 8 décembre 2023, demande écrite auprès de la DRH Prodigious et groupe, copie CSE : demandes restées infructueuses ;

- 2 janvier 2024 une mise en demeure envoyée par lettre recommandée et par mail au président (Frédéric Trézal-Mauroz) à la nouvelle adresse de Chemin Vert. Courrier non récupéré. Second courrier envoyé à Gambetta, récupéré. Cette mise en demeure demande l'accès à la représentante syndicale de l'accord NAO 2023 et des 4 dernières années (copie DRH Prodigious, DRH groupe et CSE), demande toujours infructueuse ;
- 31 janvier 2024, réponse du président Prodigious à la mise en demeure de la CGT, la direction mène chaque année des NAO avec la CFDT, les formalités de dépôt sont également faites mais la DREETS demande des informations administratives complémentaires ;

Donc, pas de PV NAO sur le site télé-accords parce que la DREETS demande un complément d'information depuis 4 ans ?

Les PV (2019/2020/2021/2022) sont apparus comme par magie sur l'inside de Prodigious après la mise en demeure sans que la RSS ou les salarié-es en soit informé-es ;

- 8 février 2024, lettre recommandée de l'avocat CGT au président de Prodigious, qui souligne les difficultés récurrentes que la RSS rencontre dans l'accomplissement de son mandat et qui pourrait s'apparenter à de la discrimination en soulignant qu'aucune demande a donné suite (copie CSE) ;
- Février 2024, pas nouvelles de l'accord partiel des NAO 2023 (les « accords partiels » comme indiqué dans le PV du CSE n'existent pas. Soit c'est un accord, soit c'est un procès-verbal de désaccord). **Dans ce cas pourquoi valoriser la CFDT sur le fameux « dialogue social » ?**
- 29 février 2024, envoi d'un mail au CSE et au délégué syndical, pour demander le PV NAO 2023 affiché sur le panneau syndical. Une communication de la direction affichée sur un panneau syndical à la place d'un tract, du jamais vu. Refus du secrétaire et DS de transmettre l'accord à la RSS CGT.

Les PV NAO de 2019 à 2023 ont été déposés dans l'Inside de Prodigious.

Rien n'est claire dans cette histoire de négociation obligatoire sur les salaires, qui protège qui ?

Une chose est sûre, depuis plusieurs années avec cette politique sociale ce sont les salarié-es qui trinquent.

Scannez le QR Code

